

maîtres et les lettrés éminents m'offrent leurs suppliques du dehors. Il n'est rien de tout cela qui ne soit une marque de l'accord avec les dieux, de l'unanimité avec le peuple; c'est là un effet de la prospérité et de l'abondance qui m'ont été laissées par mon illustre aïeul et par mon vénéré père défunt. C'est pourquoi, me fiant sur le grand bonheur que m'assurent les temples de mes ancêtres, j'oserai, malgré mon indignité, m'appliquer à vaincre mon désir de décliner un tel honneur; ainsi donc, je me conformerai avec respect aux propositions de l'assemblée; j'accomplirai avec magnificence cette grande cérémonie afin de couvrir d'éclat les plans sublimes de mon ancêtre *Kao tsou* et afin de prolonger la vaste gloire de mon ancêtre *Kao tsou*¹⁾; disant éternellement qu'il a passé (au Ciel) pour être associé (à l'Empereur d'en haut), j'en conçois une émotion rétrospective et profonde. Il faudra, le dixième jour du onzième mois de la troisième année *k'ai-yuan* (725), célébrer la cérémonie sur le *T'ai chan*, en prenant pour modèle les précédents établis. Que les fonctionnaires que cela concerne fassent un choix attentif des règles et des rites, d'accord avec les ducs du palais, les hauts dignitaires et les lettrés, et qu'ils fassent par avance des préparatifs complets; qu'ils ne causent pas trop de dérangement au peuple et qu'ils aient soin d'observer l'économie et la simplicité pour se conformer à mes intentions".

Alors un décret impérial ordonna au *tchong chou ling Tchang Yue*, au *yeou san ki tchang che Siu Kien*, au *t'ai-tch'ang chao-k'ing Wei T'ao*, au *pi-chou chao-kien K'ang Tseu-yuan*, au *kouo-tseu po-che Heou Hing-kouo* et à d'autres de se joindre aux fonctionnaires des rites dans la „bibliothèque des sages réunis" (*tsi hien chou yuan*) pour discuter et rédiger le cérémonial.

1) Il est assez surprenant que *Kao tsou* soit ici nommé deux fois; peut-être, dans le second cas, faut-il lire *T'ai tsong* au lieu de *Kao tsou*.